ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2007

TRAVAIL, EMPLOI, POUVOIR D'ACHAT - (n° 4)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 129

présenté par
M. Sandrier, M. Brard, M. Muzeau

ARTICLE 5

Supprimer les alinéas 13 à 15 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de retirer les prélèvements sociaux (CSG et CRDS) du calcul des impôts dans le cadre du bouclier fiscal.